

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 17 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DEVE 130 Demande de subvention auprès de la Région d'Ile-de-France pour la restauration des vestiges de l'enceinte de Philippe Auguste à réaliser dans le cadre de l'aménagement de la seconde tranche du jardin Francs-Bourgeois-Rosiers (4^{ème}).

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer une demande de subvention pour la restauration des vestiges de l'enceinte de Philippe Auguste à réaliser dans le cadre de l'aménagement de la seconde tranche du jardin Francs-Bourgeois-Rosiers à Paris 4^{ème} ;

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Maire de Paris est autorisé à déposer une demande de subvention pour la restauration des vestiges de l'enceinte de Philippe Auguste à réaliser dans le cadre de l'aménagement de la seconde tranche du jardin Francs-Bourgeois-Rosiers.

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est habilité à signer, au nom de la Ville de Paris, les contrats et conventions d'aide financière fixant les modalités d'octroi des dites subventions.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2013 ou ultérieur.